

Professions libérales :

les députés suppriment la délégation de gestion pour le recouvrement des cotisations

L'Assemblée nationale a voté ce jeudi 22 octobre en faveur de l'article 12 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2016. Ce texte consiste à transférer, au 1^{er} janvier 2017, le recouvrement des cotisations d'assurance maladie maternité des professions libérales aux Urssaf. Cette mission est jusqu'à présent assurée par les organismes mutualistes et les assureurs qui en ont reçu délégation par le régime social des indépendants (RSI).

Lors du débat, des députés de l'opposition ont défendu des amendements de suppression de cet article. Ainsi, Jean-Pierre Door (Les Républicains, Loiret) a pointé « la qualité » de la délégation de



« Lors du débat parlementaire, des députés ont souligné la « qualité » de la délégation de gestion ».

les organismes conventionnés mutualistes (OCM) ont « beaucoup investi pour accompagner l'augmentation du nombre de travailleurs indépendants et amé-

attendre les conclusions de la Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale (Mecss) sur la gestion du régime de l'assurance maladie obligatoire par certaines mutuelles, actuellement en cours, avant toute décision. Une proposition refusée par le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert. Valérie Boyer et Dominique Tian (Les Républicains, Bouches-du-Rhône) ont également demandé, sans plus de succès, le « maintien de l'organisation actuelle ».

Le débat parlementaire sur le PLFSS se poursuivra tout au long de la journée avec, vraisemblablement, l'examen de l'article 21 qui étend la généralisation de la complémentaire santé aux retraités.

Jean-Michel Molins

LES ORGANISMES CONVENTIONNÉS MUTUALISTES (OCM) ONT « BEAUCOUP INVESTI POUR ACCOMPAGNER L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS ET AMÉLIORER UNE QUALITÉ DE SERVICE, AUJOURD'HUI SALUÉE PAR TOUS ».

gestion et souligné que les organismes conventionnés « permettent d'établir une relation de proximité ».

Ces propos font écho à ceux tenus par le directeur général de la Mutualité Française dans un entretien à *Protection sociale information* ([lire Afim n° 4859 du 23 septembre 2015](#)). Ainsi, Emmanuel Roux faisait valoir que

liorer une qualité de service, aujourd'hui saluée par tous (assurés, corps de contrôle...) ».

« AUCUNE ÉCONOMIE SUBSTANTIELLE »

Sur le volet économique, Jean-Pierre Door estime que ce transfert n'engendrera « aucune économie de gestion substantielle ». Cet élu a également plaidé pour

UN QUIZ SUR LES ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales, tenant compte de la nouvelle carte territoriale, auront lieu les 6 et 13 décembre. Connaissez-vous cette carte et les attributions des régions ?

Voici un quiz pour tester votre niveau.

[Cliquer ici](#)

Prestation universelle

La mise en place, à partir du 1^{er} janvier 2016, d'une « protection universelle maladie » (Puma), visant à assurer la continuité des droits aux remboursements de la Sécurité sociale, « est infiniment plus qu'une réforme de simplification », a affirmé mardi la ministre de la Santé, au premier jour de l'examen du PLFSS 2016. Cette disposition « vient consolider la démarche, engagée en 2012, visant à faire progresser durablement les droits sociaux des Français », a ajouté Marisol Touraine.

« C'est une mesure qui devrait changer la vie de tous ceux qui déménagent, divorcent, changent d'activité professionnelle ou quittent le régime étudiant... Soit près d'un million de personnes, à qui il est chaque année demandé des justifications de leur rattachement administratif à l'assurance maladie », explique **Le Monde**

(page 10). Désormais, la Cnam considérera que toute personne résidant de manière « stable et régulière » pendant six mois sur le territoire français dispose, dès l'âge de 18 ans, de droits ouverts en propre.

Cette inscription « par défaut » comme assuré social des personnes ne relevant pas du statut de salarié, de demandeur d'emploi, de retraité ou d'étudiant marque un « changement de paradigme », estime dans **Le Monde** Didier Tabuteau, titulaire de la chaire santé à Sciences-Po Paris. « L'assurance maladie passe d'une assurance sociale à une prestation universelle, sur le modèle des allocations familiales », indique-t-il.

« La spécificité des anciens régimes sera évidemment maintenue, précise pour sa part la ministre de la Santé. Mais dans les faits, les statuts d'étudiant, d'épouse,

« C'est une mesure qui devrait changer la vie de tous ceux qui déménagent, divorcent, changent d'activité professionnelle ou quittent le régime étudiant... »

d'indépendant, de salarié ou de chômeur s'effaceront au profit d'une seule et unique citoyenneté sociale. »

Dans un autre registre, Marisol Touraine s'est félicitée que le budget 2016 de la Sécu poursuive la « dynamique » engagée de réduction du déficit, avec un passage prévisionnel « sous la barre des dix milliards d'euros ».

↳ **John Sutton**

SOCIAL

– « **Bercy détaille les économies en 2016 sur la protection sociale.** »

Le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, s'est employé mardi à lever toute « ambiguïté sur la réalité des économies prévues » dans le domaine social, d'un montant de 7,4 milliards d'euros. Le gros de l'effort portera sur les dépenses d'assurance maladie, dont la progression devra rester inférieure à 3,4 milliards d'euros. Les économies seront obtenues en éliminant des actes ou prescriptions inutiles, par la baisse du prix des médicaments, la réduction des nuitées à l'hôpital... Par ailleurs, la modulation des allocations familiales devrait permettre d'économiser 800 millions d'euros en année pleine. Les 3 milliards restants reposeraient en bonne partie sur les partenaires sociaux : 1 milliard proviendrait des efforts des salariés du privé sur les retraites complémentaires et 800 millions de l'Unedic. **Les Echos** page 3.

– « **Pourquoi ne pas avoir attendu le décès naturel ?** » Au procès en appel du Dr Bonnemaïson, accusé d'avoir empoisonné sept patients, la question de la limite entre le « laisser aller » et le « faire mourir » est au centre des débats. Verdict samedi. **Libération** pages 16 et 17.

– « **Le don de sperme devrait rester anonyme.** » Une avocate a saisi le Conseil d'Etat pour en savoir plus sur son géniteur. **Le Parisien/Aujourd'hui** page 10.

– « **1^{re} année de médecine : une saison en enfer.** » Comment sont sélectionnés ceux qui nous soigneront demain ? Le concours-couperet qu'ils doivent réussir impose aux étudiants un bachotage inhumain. Beaucoup sortent laminés de cette « boucherie pédagogique », que personne ne sait comment réformer. **L'Express** n° 3355, pages 66 à 71.

SANTÉ

– « **Alcool, cannabis, médicaments : on abuse même au travail.** »

85 % des DRH sont préoccupés par la consommation de produits psychoactifs de leurs salariés, selon un sondage BVA commandé par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca). **Le Parisien/Aujourd'hui** pages 8 et 9.

ÉCONOMIE

– « **Alain Afflelou fait les yeux doux aux seniors.** » Sur le modèle de l'automobile et de la téléphonie mobile, l'opticien développe son offre de forfaits mensuels pour la vue et bientôt pour l'audition. **Les Echos** page 24.

– « **Auto, habitation : comment les tarifs d'assurance vont évoluer l'an prochain.** » Les hausses moyennes des contrats devraient tourner autour de 0,5 % à 1 % en assurance auto et de 1 à 2 % en habitation. **Les Echos** page 30.

ET AUSSI

● Le laboratoire Servier a provisionné 70 millions d'euros dans ses comptes 2014-2015 pour indemniser les victimes du Mediator® et leurs caisses d'assurance maladie. Ce montant s'ajoute aux 14 millions d'indemnités déjà versées aux patients, mais ne tient pas compte d'une éventuelle sanction au pénal. **Les Echos** page 18.

● Jean-Louis Maylis, secrétaire national de la CFDT, responsable de la politique des retraites, a été élu hier président du conseil d'administration de l'Arrco (retraites complémentaires des salariés). **Le Figaro-économie** page 22.

23 ET 24 OCTOBRE

La région Poitou-Charentes, le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale solidaire (Cress) et la Chambre régionale de l'ESS Poitou-Charentes organisent le Salon national de l'économie sociale et solidaire : 140 structures y présenteront leurs réalisations et 3 prix récompenseront les projets les plus innovants.

Lieu : Niort.

Informations et inscription, [cliquer ici](#)

5 NOVEMBRE

Le rendez-vous annuel de l'assurance et des superviseurs, organisé par l'association XBRL-France. Thèmes abordés, à quelques semaines de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2 : le bilan de l'exercice préparatoire de la remise au format XBRL en 2015 et la vision des autorités sur les dernières étapes avant la mise en production.

Lieu : Paris.

Informations et inscriptions : [cliquer ici](#)

5 NOVEMBRE

Congrès Adréa mutuelle sur le thème « *Mondialisation et dynamique des inégalités* ».

Lieu : Nîmes.

Informations et inscriptions : francoise.richaud-tourneux@adreamutuelle.fr

6 NOVEMBRE

« Sécurité sociale, 70 ans après, un pacte de solidarité plein d'avenir ! », un colloque organisé par la Mutuelle familiale et le journal *L'Humanité* avec le soutien du Conseil économique, social et environnemental (Cese).

Lieu : Palais d'Iéna (Paris, 16^e).

Informations et inscriptions, [cliquer ici](#)

9 ET 10 NOVEMBRE

16^{es} Rencontres MutRé sur le thème « *Frontières de l'assurance mutualiste à l'horizon 2020* ».

Lieu : Marseille.

Informations et inscriptions

26 NOVEMBRE

La mutuelle Chorum organise un colloque sur le thème « *Risques sociaux dans l'ESS : comment obtenir des résultats durables ?* »

Lieu : Auditorium du Monde, Paris.

Informations et inscriptions : www.chorum-cides.fr

SVP FEDERAL

01.40.43.33.00

fsvp@mutualite.fr



Une réponse
à toutes vos
questions.

SVP fédéral
vous aide

dans vos questions sur les métiers
de la Mutualité et vous assiste dans l'utilisation
de [Mutweb](#).

Du lundi au vendredi
par mail : fsvp@mutualite.fr et par téléphone
de 14h à 17h30

SVP fédéral est dédié aux groupements et aux mutuelles adhérents à la FNMF.



AFIM. 255, rue de Vaugirard. 75719 Paris cedex 15. Télécopie: 01 56 08 40 04. www.mutualite.fr. FNMF, organisme régi par le Code de la Mutualité. **Directeur de la publication:** François Rauch – **Coordination éditoriale:** Pascal Lelièvre – **Rédacteur en chef:** Jean-Michel Molins (3478) – **Rédactrice en chef adjointe:** Sabine Dreyfus (3361) – **Secrétaire de rédaction:** Marie-Laure Gros – **Rédacteurs:** Anne Baudeneau (6286), Paula Ferreira (3308), Frédéric Lavignette, Sophie Lecerf (3534), John Sutton – **Photographe:** Nathanaël Mergui (sauf crédits photos) – **Tél.:** composez le 01 40 43 suivi du numéro de poste – **Mél.:** prénom.nom@mutualite.fr **Relations presse:** Constance Baudry (3021), – **Emission/réception:** Karine Vappereau. Tél.: 01 40 43 34 73. **Mél.:** karine.vappereau@mutualite.fr